

**ALERTE À LA FRAUDE****LES ESCROCS CIBLENT D'AVANTAGE LES ORGANISATIONS DES PREMIÈRES NATIONS**

LISA MAJEAU GORDON, CA-IFA, CFE, CFI, CFF, CICA, PARTENAIRE, MNP LLP  
K. COLLEEN VERVILLE, PARTENAIRE, DENTONS

**LES ORGANISATIONS AUTOCHTONES SONT PLUS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CIBLÉES PAR LES FRAUDEURS QUE D'AUTRES ORGANISATIONS CANADIENNES ET ELLES COURENT LE RISQUE D'ENCAISSER DE LOURDES PERTES FINANCIÈRES AINSI QUE DES COUPS À LEUR RÉPUTATION ET L'ESPRIT COMMUNAUTAIRE.**

Des dizaines de cas de fraude qui touchent les communautés des Premières nations en milieu éloignées et urbaines à travers le pays font l'objet d'enquête par des juricomptables. Les cas peuvent varier et incluent des projets de logements inachevés et des projets d'énergie jusqu'à des escroqueries dans les programmes de développement économique et touristique.

Pour protéger votre organisation et la communauté des fraudeurs, il est important d'intégrer la diligence raisonnable, les contrôles financiers solides, et les contrats rigoureux. La première étape dans la prévention, cependant, est la compréhension de ce qui est la fraude et les éléments qui exposent votre organisation à la fraude.

**LA VULNÉRABILITÉ APPARENTE**

La fraude est définie comme tout acte intentionnel et délibéré avec le but de priver une personne de biens ou d'argent par la ruse, la tromperie, et tout autre moyen déloyaux. Les moyens déloyaux comprennent des documents faux ou trompeurs, un comportement trompeur, la manipulation de l'information, les rapports financiers falsifiés, et des pots-de-vin. La fraude est généralement commise par une personne en position de confiance.

Les criminels ciblent les Premières Nations en raison d'un certain nombre de mythes et réalités qui peuvent rendre les communautés vulnérables. Par exemple, plusieurs gens croient que les Premières nations reçoivent beaucoup d'argent du gouvernement, et que leurs contrôles financiers ne sont pas assez sévères pour détecter la fraude jusqu'à ce qu'il soit trop tard.

Les collectivités éloignées sont considérées comme des proies faciles en raison d'une perception d'un manque de choix lors de l'embauche des entrepreneurs et des fournisseurs. Ils sont également considérés comme pas assez sophistiqués pour insister sur les contrats légaux avec les conditions précises.

**ASSUREZ-VOUS QUE LE CONSULTANT ET L'ENTREPRENEUR ONT UNE BONNE RÉPUTATION**

En 2014, Lisa Majeau Gordon, une juricomptable et associée avec le cabinet de comptabilité de services-conseils MNP, a été contactée par une organisation autochtone au sujet d'un contrat avec un promoteur immobilier. La personne en question avait fourni son curriculum vitae et une liste détaillée de travaux de développement importants qu'il aurait réalisés.

Majeau Gordon a déterminé rapidement que l'expérience, les qualifications, et la plupart des détails du curriculum vitae du promoteur immobilier étaient faux. De plus, il avait été poursuivi en justice pour une rupture de contrat, la négligence et la fraude à plusieurs reprises au cours des dernières années par des organisations ayant fait affaire avec lui.

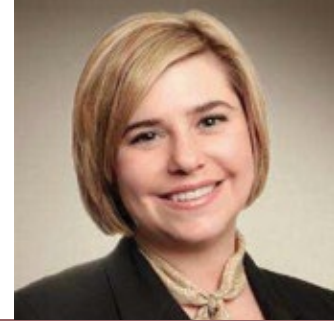
L'incident souligne l'importance de mener des vérifications diligentes par l'entremise des agents indépendants sur toutes les personnes et les sociétés avant de signer un contrat. Vérifier toutes les références et les sources publiques d'information sur la société, y compris les bases de données de poursuite, les recherches d'actifs, les bases de données de la faillite, registre des sociétés, etc.

**LIRE TOUS LES DÉTAILS**

Colleen Verville, une associée de litiges au Dentons LLP, a été contacté par une organisation autochtone qui pensait avoir conclu deux contrats à durée déterminée pour la rénovation d'un toit d'un immobilier commercial et un hôtel avec un restaurant adjoint.

Un entrepreneur, un ami de l'un des gestionnaires qui supervisait les projets, a été engagé pour les deux projets. L'entrepreneur a convaincu l'organisation de signer deux contrats génériques et les a découragés de consulter un avocat.

Un an et demi plus tard, le nouveau directeur de l'organisation a découvert qu'elle avait payé des factures de plus de 3 millions \$ pour le travail qui n'avait pas été effectué. L'organisation a également été poursuivie en justice par des sous-traitants qui n'avaient pas été payés par l'entrepreneur.



## LA LEÇON DE TOUT ÇA?

Assurez-vous que les avocats et les comptables travaillent pour vos intérêts uniquement. Lire les contrats avant de les signer. Les contrats et les plans doivent être adaptés pour chaque projet. Ceci est particulièrement important pour les Premières Nations, car les bailleurs de fonds ont des exigences différentes qui doivent être respectées dans les plans et les contrats.

## EMBAUCHER LE MEILLEUR, PAS LE PLUS CONNU

Gérer votre projet comme un projet, et non pas comme un programme social. La présence de gestionnaires, de contremaîtres et de travailleurs qualifiés et expérimentés est essentielle pour réaliser un projet avec succès. Assurez-vous de bien définir, réviser et gérer les objectifs du projet. Organiser des réunions d'équipe sur une base régulière, et assurez-vous que chaque membre est responsable et imputable.

Connaître votre budget, ligne par ligne. Surveiller toutes les factures et les dépenses, et exiger des réponses lorsqu'ils sont dépassés. Établir des comptes bancaires et livres de comptabilité séparés pour votre projet.

**Voici un exemple de confiance mal placée:** Une Première nation a approché MNP pour mener une enquête après un projet de logement pour les couples de personnes âgées sur la réserve se sont gâtées. La Nation avait emprunté 3,5 millions \$ pour la construction de 40 maisons, et s'est entendue pour la construction de chaque unité sur place basé selon des plans pré-emballés.

Bien que l'argent a été dépensé, rien n'a été construit, et les matériaux apportés dans le cadre du projet ont été laissés à l'extérieur, sans surveillance. Les matériaux se sont détériorés à cause de la rouille et la pourriture pendant l'hiver. Un certain nombre de leçons coûteuses ont été tirées, dont la nécessité d'avoir une surveillance accrue tout au long du projet. Tous les objectifs du projet doivent être clairement

**LISA MAJEAU GORDON** dirige l'équipe des services d'enquête et de juricomptabilité de MNP pour la région d'Edmonton et les régions nordiques. Depuis 20 ans, elle appuie les organisations autochtones et du secteur public, les organismes de réglementation, les grandes entreprises, les conseillers juridiques et les entreprises gérées par leur propriétaire à surmonter des situations incertaines et des crises. Lisa a travaillé dans tous les secteurs de l'industrie et pour les deux juridictions pénales et civiles. Elle a fourni des services de juricomptabilité à la GRC pour dix ans sur le crime organisé et les affaires de criminalité financière graves à travers le Canada.



## Respecting your traditions inspires us to go beyond.

For more than 25 years, MNP has built strong relationships with Aboriginal communities and professionals throughout Canada. We recognize and respect the role traditional values play in your planning and decision-making processes, and continue to gather insight from those traditions to deliver stronger solutions and value-added services that help you and your community prosper.

MNP proudly supports AFOA members in their work to enhance the social and economic prosperity of Aboriginal communities.

To find out how MNP can help you, contact Clayton Norris, Vice President Aboriginal Services at 1.877.500.0792 or [clayton.norris@mnp.ca](mailto:clayton.norris@mnp.ca).





## LES ESCROCS CIBLENT D'AVANTAGE LES ORGANISATIONS DES PREMIÈRES NATIONS

**K. COLLEEN VERVILLE** œuvre dans les domaines du droit autochtone, le droit du travail et de l'emploi, les droits de personne, le droit à la vie privée ainsi que le droit de l'immigration. Colleen œuvre dans ces domaines depuis seize ans et a été admise au Barreau d'Alberta et des territoires du Nord-Ouest. Elle, cependant, a plusieurs clients qui sont considérés comme employeurs fédéraux et a donc pratiqué partout au Canada. Elle a énormément d'expérience devant la Cour et a comparu au nom des clients devant les tribunaux suivants : La Cour de l'Alberta du Banc de la Reine, la Cour d'appel de l'Alberta, la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale, les arbitres du Code canadien du travail, les tribunaux fédéraux et provinciaux en matière de protection de la vie privée, le tribunal des droits de la personne albertain et le tribunal des droits de la personne albertain canadien. Elle a représenté des clients en ce qui concerne les actions illicites de licenciement, des révisions judiciaires, des mises en accusation pour diffamation, les litiges électoraux, les litiges de construction, les conflits de la vie privée et les questions générales de litiges commerciaux

définis, examinés et contrôlés, et les gestionnaires doivent être tenus responsables. Le suivi des matériaux comprend le choix du fournisseur, l'inspection des matériaux pour s'assurer qu'ils correspondent à la demande et l'entreposage des matériaux dans un endroit sécuritaire.

Les relations personnelles avec les consultants et les entrepreneurs peuvent souvent entraîner des ennuis. Faire appel à un expert indépendant pour avoir l'œil sur votre entrepreneur. Mettre vos comptables et avocats à l'œuvre afin de surveiller votre entrepreneur. Ces mesures vous aideront à détecter la fraude plus tôt et peuvent avoir un effet dissuasif si les fraudeurs savent qu'ils sont surveillés.

La conclusion sur la fraude est qu'il peut être évité quand les procédures appropriées sont en place, quand vous travaillez avec des gestionnaires responsables, des consultants juridiques et des comptables de bonne réputation.